

ABONNEMENT

Un an... 18 fr.
Six mois... 9 »
Trois mois... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 21 NOVEMBRE

DERNIER ADIEU

Hier, le peuple russe conduisait le Tsar Alexandre III à sa dernière demeure. La longue et funèbre cérémonie qui s'est en quelque sorte prolongée de Livadia à Saint-Petersbourg, à travers tout l'empire, s'est terminée dans la forteresse des Saints-Pierre-et-Paul ; la dépouille mortelle du Tsar pacificateur est déposée à côté du corps du Tsar libérateur, et tout ce qui compte en Russie, tout ce qui y possède un nom, est venu, avec les représentants de toutes les puissances de l'Europe, rendre un dernier hommage de respect à celui qui fut Alexandre III.

Tout a été dit sur ce prince, qui, durant ses douze ans de trône, donna de si grands exemples tant à ses peuples qu'aux souverains. A ses peuples il a offert le modèle de toutes les vertus domestiques, d'une incessante et acharnée application au travail et d'une admirable continuité dans la volonté, toutes qualités plus difficiles peut-être à acquérir pour le caractère russe que pour tout autre. Aux souverains, il a fait voir ce qu'un esprit droit et ferme, qui n'abandonne rien au hasard, mais prétend tout examiner par soi-même et sans se laisser gagner aux opinions toutes faites de son entourage, peut tirer d'une situation aussi difficile que celle où Alexandre II mourant laissait la Russie. En peu d'années, il rétablissait le calme et l'ordre là où il n'avait trouvé que fermentation et révolution grondante, et il y est arrivé par sa seule énergie morale, sans user de ces moyens si habituels, malheureusement, aux gouvernements ébranlés, qui cherchent, dans des guerres et des aventures extérieures, des diversions contre les ennemis menaçants au dedans. Et ce caractère tout pacifique de son règne, cette volonté de ne pas sortir des voies de la paix et de la maintenir à tout prix en Europe, fût-ce au prix d'une rupture avec la politique traditionnelle de ses prédécesseurs qu'on avait prise trop longtemps à Saint-Petersbourg pour le dernier mot de la sagesse diplomatique, c'est là encore la plus grande leçon qu'il donne aux princes et son plus beau titre auprès de la postérité : peu de souverains peuvent se flatter d'être salués au bord de la tombe d'aussi glorieuses oraisons funèbres.

Aussi bien ces manifestations éclatantes de respect et d'estime que l'Europe entière donne à l'Empereur Alexandre III sont loin de présenter la banalité officielle ordinaire et, pour ce qui est de la France, sa pensée était tout entière, hier matin, recueillie et reconnaissante, dans l'église de la rue Daru, accompagnant le Président de la République qui la représentait à l'office funèbre. Le chef de la mission spéciale française, le général de Bois-deffre, et le comte de Montebello, notre ambassadeur à Saint-Petersbourg, ont bien su — nous l'espérons — le marquer à Nicolas II, et la quantité immense des témoignages de sympathie, dépêches, couronnes et souvenirs de toute espèce, envoyés par toutes les classes de la population française, donnera plus de force encore à leurs paroles. Du reste, le nouveau

Tsar n'a pas eu besoin de ces marques sensibles de nos sentiments pour les comprendre ; ses premiers actes personnels et publics ont été pour remercier le Président de la République et l'armée française de leur sympathie et il l'a fait en des termes qui prouvent qu'il ne renie rien de l'héritage paternel ; la proclamation à ses peuples l'a témoigné une fois de plus et c'est pourquoi, malgré la perte d'Alexandre III, on peut envisager avec confiance l'avenir de l'Europe et espérer le maintien de cette paix qui contribue si fort à consolider l'entente que nous croyons inébranlable de la France avec la Russie.

LA CLASSE 1893

Le ministre de la guerre a adressé la circulaire suivante aux gouverneurs de Paris et de Lyon et aux commandants de corps d'armée :

Par application de l'instruction ministérielle du 13 mars 1894 et de la circulaire confidentielle du 20 du même mois, le contingent de la classe 1893 comprend des hommes qui, sans réunir l'intégralité des conditions physiques habituellement exigées, ont cependant une aptitude relative suffisante pour être utilisés dans le service actif.

Ces instructions ayant été appliquées cette année pour la première fois, il est possible que les appréciations des conseils de révision n'aient pas été absolument uniformes et qu'on soit amené, à la revue de départ ou après l'arrivée au corps, à prononcer la réforme de certains jeunes soldats appartenant à la catégorie ci-dessus visée.

Afin d'être renseigné sur ces dernières réformes, vous voudrez bien me faire connaître, le 1^{er} février prochain, pour les différents corps de troupe placés sous votre commandement, le nombre des jeunes soldats de cette catégorie :

- 1° Qui auront été désignés pour le corps ;
- 2° Qui auront été refusés à la revue de départ.
- 3° Qui auront été refusés depuis l'arrivée au corps.

Et indiquer en même temps les subdivisions de région d'où proviennent ces hommes.

D'autre part, j'appelle votre attention et celle des généraux et chefs de corps sous vos ordres sur la nécessité d'augmenter le nombre de réservistes exercés dont nous pouvons disposer et d'utiliser le mieux possible, dans ce but, ceux de ces jeunes soldats qui seront conservés sous les drapeaux.

Il est, en effet, indispensable de leur donner une instruction militaire qui permette, au moment du besoin, de les employer dans certains services armés.

C'est en tenant compte de cette recommandation qu'il y aura lieu de régler leur instruction et leur emploi dans les corps.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien donner des ordres dans ce sens.

A. MERCIER.

Chambre des Députés

Séance du mardi 20 novembre

L'Interpellation Guesde

L'ordre du jour appelle la discussion de M. Jules Guesde sur l'annotation des délibérations du conseil municipal de Roubaix,

tendant à l'établissement d'un service pharmaceutique à prix de revient et d'un bureau de consultations judiciaires gratuites.

« Les communes sont toujours en tutelle, — commence M. Guesde — elles n'ont pas encore été républicanisées ; par contre on s'incline devant des rois et empereurs, des tsars.

« On peut être Français sans être cosmique ! »

Pour le coup, les cris et les protestations sont indicibles.

Profitant d'une accalmie, M. Marcel Habert lance cependant ce mot :

« Vous ne représentez pas l'opinion des ouvriers français. »

M. Jules Guesde, de plus en plus emporté, lui répond avec une insigne véhémence : « Les ouvriers français n'oublient pas le bourreau de la Pologne. »

Il ne faut rien moins qu'une intervention immédiate du président pour ramener l'orateur à la modération et la Chambre au calme.

M. Jules Guesde recommence à parler de Roubaix et de sa pharmacie.

Le gouvernement étrangle la municipalité de Roubaix quand elle fait des réformes utiles, mais qu'il n'oublie pas qu'il y a des tempêtes et des orages derrière le nuage noir que le gouvernement accumule à l'horizon de la République.

La municipalité de Roubaix ne veut que des réformes imposées par le suffrage universel qui l'a nommée.

Qui oserait se dresser devant le suffrage universel ?

Il faut que le gouvernement dise s'il veut la paix ou la guerre.

M. Dupuy, président du Conseil, déclare que, dans l'espèce, le préfet du Nord n'a pas violé la légalité, mais qu'il a dû prendre son arrêté sur la réquisition du pharmacien de Roubaix, dont les droits acquis, en vertu de la loi, devaient être protégés.

Quant au caractère socialiste de l'affaire, voici comment s'exprime le chef du cabinet :

« Le gouvernement a annulé les délibérations du Conseil municipal de Roubaix, parce que cette création était la violation flagrante de la loi sur les pharmacies et le commencement de l'application des théories collectivistes. »

M. Bouge présente cet ordre du jour : « La Chambre, repoussant les doctrines collectivistes, passe à l'ordre du jour. »

M. Jules Guesde monte une seconde fois à la tribune et dépose cet ordre du jour :

« La Chambre invite le gouvernement à interpréter, dans le sens le plus large, la loi de 1884, pour permettre aux communes des réformes locales. »

M. Deschanel demande pourquoi M. Guesde fait le procès au salariat.

Ne sommes-nous pas tous salariés, à commencer par le Président de la République ?

En fait, le salariat est ce qu'il doit être et facilement acceptable.

Quant à la société anonyme que M. Guesde présente comme le moyen de transition naturelle vers l'ordre social qu'il rêve, c'est pure utopie, car la société anonyme doit compter avec la concurrence intérieure qui n'existerait pas pour les sociétés collectivistes.

M. Deschanel fait aussi le procès des bons

de travail substitués par le socialisme à la monnaie, et qui amènerait la destruction de tout commerce.

Avant de quitter la tribune, M. Deschanel passe en revue toutes les lois ouvrières votées par le Parlement et il loue la majorité républicaine d'avoir tant fait pour le bien des travailleurs. Il impute aux socialistes révolutionnaires la responsabilité du meurtre du président Carnot et il soutient que chaque réforme votée par le Parlement est une arme donnée à la révolution sociale.

M. Goblet monte à la tribune pour demander le renvoi à demain. Ce renvoi s'impose, dit-il, si l'on ne veut pas étouffer une si grave discussion.

Un second scrutin est ouvert sur la motion de suspendre la séance jusqu'à 9 heures, ce soir, et de tenir séance de nuit.

Cette proposition est acceptée par 345 voix contre 204.

A demain le résumé de la séance de nuit.

L'abondance des matières nous oblige à remettre à demain le compte-rendu des funérailles de l'Empereur Alexandre III à Saint-Petersbourg.

INFORMATIONS

Le mariage du Tsar Nicolas

Le mariage de l'Empereur et de la princesse Alexandra Feodorovna (Alix de Hesse), sera probablement annoncé aujourd'hui pour une date très rapprochée. Maintenant que les obsèques ont eu lieu, il n'existe plus aucune question de convenance. Le mariage aura lieu probablement lundi.

Démission de ministres russes

Le bruit courait avant-hier à Berlin que M. de Giers, chancelier de l'empire russe, et M. le général Yannoski, ministre de la guerre, avaient remis leur démission à Nicolas II.

Une dépêche d'hier dit que M. Kryvoschine, ministre des voies ferrées, a donné sa démission à la suite des plaintes auxquelles auraient donné lieu les mauvaises dispositions prises pour le transport de la dépouille mortelle et du cortège funèbre.

On ignore encore si l'Empereur a accepté ces démissions.

Enorme canard à déplumer

D'après un journal du matin, on aurait été informé, au quai d'Orsay, que plusieurs chasseurs anglais seraient partis, ces jours-ci, pour Madagascar, dans l'intention de profiter de notre expédition contre les Hovas, pour aller tirer sur les Français.

Il résulte des renseignements recueillis, malgré l'in vraisemblance de la nouvelle, qu'on n'a reçu, au quai d'Orsay, aucune information de cette nature.

L'affaire Tardieu

Tarascon, 19 novembre. — L'affaire suivie par le parquet de Tarascon contre M. Tardieu, ancien maire d'Arles, pour détournement des deniers communaux et faux en écritures, qui avait amené l'arrestation de deux anciens employés de la mairie, vient d'entraîner une quatrième arrestation, celle de M. Alibert, ancien surveillant des travaux de la voirie, qui a été écroué à la prison de Tarascon.

Le futur congrès socialiste

Les 15, 16 et 17 décembre prochain, un congrès régional du parti socialiste sera tenu à Marseille. Des convocations ont été adressées aux cercles, groupes, chambrées, syndicats ouvriers, sociétés coopératives, etc., des Bouches-du-Rhône, Var, Gard, Hérault, Alpes-Maritimes, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Ardèche, Aveyron, Vaucluse, Corse et Algérie.

Arrestation d'un facteur des postes

Sur une plainte de l'administration des postes, le parquet de Narbonne a mis en état d'arrestation le nommé Custos, facteur à Sigean, accusé de faux en écritures publiques et de détournements.

Le détraquage du cuirassé « Brennus »

Il va falloir démolir et reconstruire une partie du grand cuirassé neuf le Brennus, sur lequel on avait, jusqu'ici, fondé les plus belles espérances. Lors des dernières expériences de giration exécutées à Brest, ce mastodonte a failli chavirer comme un simple youyou.

A la suite de cet accident et sur l'ordre du ministre, on a refait les plans et les calculs de stabilité, qui ont été reconnus incomplets.

Bref, le Brennus, bien que venu après le Magenta, est encore plus défectueux que lui et les remaniements qu'il va falloir exécuter à bord, outre qu'il coûteront fort cher, retarderont pendant de longs mois la disponibilité du bâtiment.

C'est vraiment de notre marine que l'on peut dire : « Plus ça change... »

M. Mirman au bloc

M. Mirman, le député de Reims, récemment incorporé au 29^e bataillon de chasseurs à pied, a été puni de quatre jours de consigne pour être sorti du quartier avant la lecture du rapport.

Le député-soldat va passer, au Val-de-Grâce, la visite médicale nécessitée par sa myopie.

Autre Mirmanerie

Sur les murs de la ville de Reims, dans la circonscription de M. Mirman, on découvrirait encore aisément quelques-unes de ses professions de foi et l'on y pourrait lire cette phrase significative :

« Maintien et défense des lois scolaire et militaire. Les compléter, les fortifier ; fermer les portes entr'ouvertes par où recommencent à passer trop de PRIVILÉGIÉS ».

Et cette autre :

« Interdiction aux députés du droit de voter pour les absents »

Tout commentaire serait superflu.

Exécution de Salvator l'anarchiste

L'anarchiste Salvator, transféré à la chapelle, a été exécuté ce matin à Barcelone.

NÉCROLOGIE ARTISTIQUE

ANTOINE RUBINSTEIN

Né le 30 novembre 1830, Antoine Rubinstein, mort avant-hier, fit ses premières études

musicales à Moscou, puis à Paris, où il parut en public dès l'âge de dix ans, et les compléta en Allemagne et en Autriche. Nommé directeur de la Société musicale russe (1859), puis du conservatoire de Saint-Petersbourg, il conserva ces fonctions jusqu'en 1867.

Plus éminemment pianiste que compositeur, c'est surtout dans ses ouvrages de piano et de musique de chambre que Rubinstein a fait preuve d'originalité, notamment dans ses trois sonates pour piano et violon, pleines d'élan et de passion romantique.

Moins heureux comme auteur dramatique, il prit le parti d'essayer l'oratorio théâtral, dans lequel il donna des œuvres remarquables : sa *Tour de Babel*, son *Judas Macchabée*, son *Paradis perdu*, etc.

De ses opéras, dont la série fut inaugurée par *Dmitri Donskoi*, le plus connu est *Néron*, et le plus joué en Russie est le *Démon*.

Plusieurs de ses symphonies, quatuors, sonates de violon et piano ou de piano seul, concertos, ouvertures, ont été exécutés à Paris, où ses lieder sont populaires (notamment les *Mélodies Persanes*).

Antoine Rubinstein était le frère aîné de l'illustre chef d'orchestre et pianiste Nicolas, mort à Paris en 1881.

PAGES LITTÉRAIRES

Lettres du duc d'Uzès

(Suite et fin)

1^{er} NOVEMBRE. — Nous passons devant un arbre qui n'a comme ornements que des crânes et des ossements, c'est chara a ! !

Un spectacle navrant c'est de voir des femmes, en train d'allaiter des enfants, se les arracher du sein pour nous les offrir en vente ! Par quelles phases de l'existence passeront ces pauvres petits êtres avec des maîtres successifs avant de finir la plupart par être mangés ? Malheureusement nous n'avons pas de nourriture à bord, et ce serait les tuer sûrement que d'essayer de les envoyer à une Mission.

Factorerie des Ouaddas (maison hollandaise), Haut-Oubanghi.

Ma santé s'est améliorée immédiatement avec notre mise en route et je me porte, à l'heure actuelle, comme un charme.

Au départ, chaque pirogue avait son pavillon tricolore flottant au milieu, ce qui donnait un très bon air à la petite flottille.

A partir d'une heure de l'après midi, nous longeons des villages habités encore par des Bondjios, anthropophages tièffés, puisqu'ils mangent même des cadavres qui ont séjourné dans l'eau et flottent, ballonnés, à la surface. Ils sont cependant très calmes et nous demandent des pavillons français pour placer sur leurs villages. Dans un de ces villages, on nous donne un jeune cabri, pour avoir un drapeau tricolore.

2 DÉCEMBRE. — Avec les Banzyris, changement de coiffure, de costumes et de beaucoup d'autres choses encore. Les femmes portent presque toutes les cheveux longs et pendants dans le dos. Ils sont tressés et d'un fort joli effet ; mais il paraît que beaucoup sont faux !

Le costume des deux sexes consiste uniquement en de nombreux colliers de perles pendant autour du cou, et qu'iquefois en une petite ceinture de perles autour de la taille... et un point... C'est tout.

6 DÉCEMBRE. — Je viens de voir des femmes Ouaddas. Quelle horreur ! elle se mettent des morceaux de métal dans la lèvre supérieure, dans chacune des ailes du nez, et une longue pointe de cristal de roche est suspendue à leur lèvre inférieure. Dans leur costume règne la même simplicité que dans celui des femmes banzyris.

Le métal dont elles s'ornent les lèvres et dont quelques morceaux pèsent de 25 à 30 grammes ressemble beaucoup à de l'argent. C'est un alliage d'argent et de métal quelconque ; c'est de l'argent à un titre très bas. C'est la première fois que nous voyons des indigènes avec des objets d'argent.

13 DÉCEMBRE. — Je vous ai peut-être déjà dit que les femmes bondjios se mettent du noir sur la figure. Il en est de même ici. C'est drôle, mais, au fond c'est logique, puisque les femmes se mettent bien de la poudre de riz en Europe.

C'est égal, nous sommes dans un pays où l'on ne peut guère faire de vieux os.

Bulletin Militaire

Télégrammes des élèves de l'École de Saint-Cyr

Les élèves de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr ont envoyé avant-hier le télégramme suivant au quatre écoles militaires de Saint-Petersbourg :

Corps des pages de Sa Majesté, Ecole d'infanterie Paul, Ecole d'infanterie Constantin, Ecole de cavalerie Nicolas.

« Les élèves de l'École militaire de Saint-Cyr, soldats du 1^{er} bataillon de France, adressent à leurs camarades du corps des pages l'expression de leur ardente sympathie ; unis à eux de pensée et de cœur, ils prient Dieu en ce jour pour Sa Majesté le Tsar et pour son armée. »

BULLETIN FINANCIER

20 novembre 1894.

La faiblesse de nos rentes persiste aujourd'hui. On commence seulement maintenant à s'apercevoir qu'on a voulu aller trop vite et trop tôt. On cherche à s'alléger et les contreparties font un peu défaut. La place ne peut que gagner à un dégageement.

Les places étrangères sont calmes sans beaucoup d'affaires.

Le 3 0/0 finit à 102.07 1/2.

La lourdeur de nos rentes arrête l'essor de nos grandes sociétés de crédit. Le Foncier est à 907.50 ; le Lyonnais à 772.75.

Nos grands chemins sont un peu moins fermes. Le Lyon à 1,417.50 ; l'Orléans à 1,485 ; léger recul du Suez.

L'Italien est lourd à 84.10. L'Extérieure, après avoir repris le cours de 73 fr., finit à 72.17/32.

Les fonds ottomans sont encore en légère réaction. Du reste, les autres fonds étrangers sont plus faibles qu'hier.

L'obligation des Charbonnages de Sosnowice est l'objet de bonnes demandes à 486.25.

DE LAVIGRIER, 22, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 21 Novembre

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bûlange, 25, Saumur.

	Baromètre	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 5°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 4°
Midi,	771 m/m	au-dessus 6°
Hausse,	2 m/m	
Baisse,	0 m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 3°

Tramways Saumurois

IV

Nous avons exposé l'incompatibilité existant, suivant nous, entre les fonctions toutes de confiance remplies par M. Louis Foyot au Ministère des Finances comme agent comptable de la Dette inscrite, et son rôle de commissaire des comptes auprès d'une Société de la nature de la *Compagnie Française des Voies ferrées économiques*, dont l'administrateur délégué est le sieur Émile Franco.

Le Ministre des Finances, l'honorable M. Poincaré, dès qu'il a été au courant de cette situation, n'a pas eu un instant d'hésitation. Il a mis M. Foyot en demeure de donner immédiatement sa démission de commissaire des comptes de la *Compagnie des Voies ferrées économiques*. C'est aujourd'hui un fait accompli.

Dans le même ordre d'idées, nous signalerons deux incidents tout récents, dans lesquels le Ministère des Travaux publics est intervenu.

En son rapport à la dernière assemblée générale des actionnaires, le Conseil d'administration de la *Compagnie française des Voies ferrées économiques* disait, au sujet de la *Compagnie nouvelle des Tramways de Roubaix à Tourcoing* :

« La Compagnie n'attend, pour commencer ses travaux, que les décrets qui la mettront en possession régulière des concessions. Ces décrets sont en ce moment soumis à la signature du Président de la République, après avis favorable du Conseil d'État. »

L'ALCYONE

Par Pierre Maël

Borsand n'avait pas changé de position. L'évanouissement durait encore.

— Oh ! oh ! fit le docteur. Ce n'est pas grave, mais ça pourrait le devenir. Il faut le ranimer au plus tôt.

Il saisit un des flacons et le déboucha pour en verser quelques gouttes dans une tasse.

Brusquement, il s'arrêta troublé.

Il avait pâli... Ses traits s'étaient contractés.

Il éleva la fiole à la hauteur de la vitre et la regarda attentivement. Puis, il approcha le goulot de ses narines, trempa le bout de son doigt dans le liquide et l'appuya sur ses lèvres.

Un tressaillement le secoua. Sa voix s'altéra quand il demanda :

— Mademoiselle, étiez-vous depuis longtemps près du blessé ?

— Depuis une heure environ, docteur.

— Et... a-t-il bu de cette potion ?

— Non... il dormait. Nous n'avons pas osé interrompre son sommeil. L'infirmier nous l'avait, d'ailleurs, recommandé.

Du revers de la main, le médecin essuya son front trempé de sueur.

— Dieu soit loué ! soupira-t-il.

Puis, s'adressant aux deux femmes :

— Veuillez nous laisser un instant, s'il vous plaît, j'ai besoin de m'entretenir avec M. Raimbault et le commandant.

Hira, surprise, ne se fit point répéter l'ordre.

Quand Mauduit eut refermé la porte, M. Raimbault, très ému de son attitude, interrogea :

— Qu'y a-t-il de nouveau, docteur ? Que se passe-t-il donc ?

Le jeune médecin montra le flacon.

— Il y a, qu'à moins d'une inconcevable maladresse, une tentative d'empoisonnement a été faite sur la personne de M. Borsand.

— D'empoisonnement ! se récrièrent les deux hommes bouleversés.

— Oui, la potion opiacée que voici est destinée à préparer l'affaiblissement du corps contre une réaction nerveuse toujours à craindre. De tels remèdes sont rigoureusement do-

simétriques. Or, cette potion contient à peu près dix fois la dose d'opium voulue. Une gorgée suffirait à tuer le malade.

— Tonnerre ! gronda Kerdistel en levant les bras.

— L'effet eût été de produire d'abord un trouble nerveux violent, une véritable crise tétanique. Après quoi, le malheureux serait tombé dans une torpeur dont rien n'aurait pu le tirer. Je l'ai craint un moment.

— Et qu'est-ce qui vous a rassuré ?

— L'attestation de mademoiselle Hira. L'effet d'un tel breuvage eût été immédiat, foudroyant en quelque sorte. Or, depuis une heure, vous l'avez entendue, — le blessé n'a rien absorbé.

Il se fit un silence entre les trois hommes.

Le médecin s'était de nouveau penché vers Borsand, écoutant la respiration, tâtant le pouls, palpant les côtes.

— Non, — ajouta-t-il — il n'y a pas de danger. Le voici, d'ailleurs, qui se ranime.

En effet, un soupir, faible comme un souffle d'enfant, venait de soulever la poitrine du blessé.

— Ce ne sera rien, je le crois, — dit encore le docteur. — Mais il nous faut, sur le champ,

procéder à une enquête.

— Oui, appuya Kerdistel, les sourcils durement froncés.

— Une erreur de la part d'un infirmier du « Colbert » m'étonnerait — acheva Mauduit. — Cependant la chose est possible. Vérifions avant de soupçonner. Le mortier de l'infirmier va nous fixer à cet égard.

Ce fut un véritable interrogatoire qu'on fit subir à l'infirmier.

Le pauvre homme n'y comprenait absolument rien.

— Voyons le mortier, — dit Mauduit.

Au fond de la coupe de marbre, quelques débris de drogues écrasées avaient laissé leurs sucs.

Le médecin souleva le mortier, vida ce résidu dans une soucoupe, et l'examina avec attention. Puis s'adressant à l'homme :

— Vous êtes infirmier à bord du « Colbert » ?

— Oui, monsieur le docteur.

— Vous savez donc doser vos remèdes ?

— Ah ! pour sûr.

— Comment se fait-il donc que vous ayez mélangé plus d'opium qu'il n'en faut pour cette potion ?

Les décrets ont été, en effet, rendus, mais, auparavant, le Conseil d'Administration de la Compagnie nouvelle des Tramways de Roubaix et Tourcoing, qui se composait de Émile Francq, président du Conseil (11), Joubert (Alfred) et Plasse (Jean), a subi une modification significative. Le décret n'a été accordé que sous la condition que le nommé Émile Francq disparaîtrait de l'affaire. C'est ce qui a eu lieu. Le nommé Francq s'est retiré et a été remplacé par un sieur d'Estouville.

A Lyon, le même fait s'est produit. Une Société dite Compagnie nouvelle de Tramways Lyonnais était en instance auprès des pouvoirs publics pour obtenir un décret l'autorisant à se substituer à l'ancienne Compagnie Lyonnaise de Tramways (en liquidation). Les deux Sociétés avaient pour Conseil d'Administration Francq (Émile), administrateur délégué (1), Plasse (Jean) et Joubert (Alfred).

Ici encore le Ministère des Travaux publics n'a accordé le décret que sous la condition de la retraite du nommé Francq qui a cédé encore sa place au même sieur d'Estouville.

Il y a toute évidence qu'il en sera désormais de même dans toutes les occasions où l'autorité administrative trouvera devant elle le nommé Émile Francq. (A suivre.)

École d'Application de Cavalerie de Saumur

Promotions de sous-officiers

Par décret du 18 novembre 1894, ont été promus au grade de sous-lieutenant les douze sous-officiers élèves officiers de l'École d'application de cavalerie dont les noms suivent :

- M. Roussel, du 6^e de dragons, affecté au 3^e rég. de chasseurs d'Afrique.
- M. Pagnelle de Larret de Tallenay, du 40^e de chass., affecté au 7^e régiment de chasseurs.
- M. Lobez, du 3^e de cuirassiers, affecté au 4^e régiment de cuirassiers.
- M. Barré, du 10^e de hussards, affecté au 3^e régiment de chasseurs.
- M. de la Motte, du 3^e de dragons, affecté au 6^e régiment de dragons.
- M. Chapuis, du 9^e de cuirassiers, affecté au 5^e régiment de cuirassiers.
- M. Dubois, du 6^e de cuirassiers, affecté au 24^e régiment de dragons.
- M. Poumeau-Lafforest, du 4^e de chasseurs d'Afrique, affecté au 1^{er} régiment de chasseurs.
- M. Boyer-Vidal, du 21^e de chasseurs, affecté au 6^e régiment de chasseurs.
- M. Larat, du 1^{er} de dragons, affecté au 26^e régiment de dragons.
- M. de Lagoutte du Vivier, du 6^e de dragons, affecté au 30^e régiment de dragons.
- M. Ducassé, du 8^e de dragons, affecté au 10^e régiment de dragons.

— Plus d'opium qu'...

Il ne put continuer. Ses yeux grands ouverts, sa mine effarée achevèrent la phrase.

— Voyez vous-même, — insista Mauduit.

L'infirmier se débattit.

— Mais, monsieur le docteur, j'ai pesé selon votre ordonnance. Voici les grammes et les calculs. Assurez-vous-en.

Le médecin se rendit compte de l'affirmation.

— C'est étrange ! — dit-il. — L'opiat aurait-il un degré supérieur ?

Il considéra attentivement le flacon.

— Ceci vient-il de votre pharmacie ? — demanda-t-il à M. Raimbault.

Le père d'Hira répondit par un mouvement de tête affirmatif.

— Alors, tout s'explique, conclut le docteur. — Ce pauvre garçon n'y pouvait rien. L'opiat est extrêmement condensé.

Il avisa le hublot de la pharmacie, et lança le flacon dans la mer.

— C'est égal ! — murmura-t-il en sortant, nous l'avons échappé belle ! Pauvre Borsand ?

Il était rassuré désormais.

Kerjiste), lui, gardait encore un nuage sur son front. (A suivre.)

VILLE DE SAUMUR

Cours pratique d'Allemand

Le Maire de Saumur informe ses concitoyens que, par décision du Conseil municipal, M. Schoenlaub, professeur d'allemand, a été chargé de faire un Cours d'allemand public et gratuit à partir du mardi 27 novembre prochain.

Ces cours auront lieu au collège de garçons tous les mardis, à 8 heures 1/2 du soir. (Entrée rue du Collège, par la porte du Cabinet de physique.) Il aura pour but de préparer rapidement et pratiquement à la conversation et à la correspondance en langue allemande.

Hôtel de Ville de Saumur, le 18 novembre 1894.
Le Maire, Dr PETON.

Ephémérides

21 et 22 novembre 1832. — Plébiscite sur le sénatus-consulte portant proclamation de l'Empire. — Dans l'arrondissement d'Angers, il y a eu 26,684 oui et 1.006 non ; dans celui de Baugé, 16,931 oui et 381 non ; dans celui de Beaupréau, 14,813 oui et 640 non ; dans celui de Saumur, 19,911 oui et 383 non ; dans celui de Segré, 9,859 oui et 513 non.

SAUMUR

Attaque subite de paralysie

Ce matin, à 9 heures, M. Gondoin, marchand de marée, âgée de 70 ans environ, vendait ses marchandises, rue de la Visitation, quand, tout à coup, il s'affaissa dans le brancard de sa petite charrette, complètement aphone et paralysé. On le porta chez lui, on le coucha et on prévint son fils qui envoya chercher un médecin.

VILLEBERNIER

Vol d'une jument

Au cours de la nuit du 18 au 19 novembre, des voleurs inconnus ont soustrait à M. Jean Legué, de Plaisance, commune de Villebernier, dans un pacage entouré d'une clôture en fil de fer et distant des habitations d'environ 200 mètres, une jument estimée 700 fr. dont nous donnons le signalement :

Age 9 ans, hauteur 1m54, robe bai-cerise, pelote en tête, crinière coupée en brosse, tache blanche accidentelle au garot, crins taillés aux ciseaux.

D'après les traces relevées, on suppose que la jument a été dirigée du côté de Tours.

LES ROSIERS

Vol d'un tableau indicateur des Postes

Dans la nuit de dimanche à lundi, des inconnus ont enlevé, aux Rosiers, le tableau indicateur placé devant le bureau de Poste. Les recherches opérées par la gendarmerie de Gennevilliers n'ont pas abouti.

SAINT-CLÉMENT-DES-LEVÉES

Tentative de soustraction d'une boîte aux lettres

La nuit de jeudi à vendredi dernier, des farceurs ou des malfaiteurs ont tenté, sans succès du reste, de desceller et piller la boîte aux lettres placée devant la Mairie de Saint-Clément-des-Levées.

Perquisitions sans résultat.

Le réseau téléphonique

En reproduisant l'entrefilet du *Nouvelliste de l'Ouest* demandant le prolongement jusqu'à Nantes de la ligne téléphonique d'Angers, Saumur et Tours à Paris, notre confrère du Mans, la *Sarthe*, ajoute :

« Nous nous sommes déjà fait l'écho du désir que nous avaient manifesté des négociants et des hommes d'affaires, de voir relier le réseau téléphonique Paris-Chartres-Le Mans, avec le réseau Angers-Saumur-Tours-Paris. »

« La jonction aurait pour nous un intérêt bien plus considérable encore si, comme le demandent les journaux de Nantes, cette ville était également reliée avec Angers. »

Dîner du Vin d'Anjou

Le dernier dîner du *Vin d'Anjou* pour 1894 aura lieu lundi prochain 26 novembre, au

restaurant Excoffier (Dîner Français), boulevard des Italiens, 27, à 7 heures.

Tous les Angevins de passage à Paris peuvent y assister, en se présentant, le soir même, au président du comité, M. le conseiller Persac.

Le prix de la cotisation pour le dîner est de 6 fr. 50.

ANGERS

Le Sérum du croup

Nous lisons dans l'*Etendard de l'Anjou* :

« Le laboratoire de bactériologie de l'École de Médecine d'Angers, dirigé par M. le docteur Bahuaud, met à la disposition des pharmacies des tubes de sérum pour le diagnostic de diphtérie. »

« M. Thézée, pharmacien, place Sainte-Croix, possède un dépôt de ces tubes de sérum. »

Coup de revolver

Dans la nuit de dimanche à lundi, au moment où les soldats permissionnaires rentraient du théâtre, un brigadier du 25^e dragons entendit une détonation suivie du cri : « A l'assassin ! »

On fit des recherches et on aperçut un garde d'écurie, le dragon Cabourdin, blessé au genou par une balle de revolver.

Les résultats de l'enquête qui suivit tendent à prouver que Cabourdin n'a pas été victime d'une agression, mais qu'il s'est tiré un coup de revolver.

L'état du blessé est grave ; l'amputation de la jambe paraît inévitable.

TOURS

La grève des couvreurs

Les patrons couvreurs de la ville de Tours informent MM. les propriétaires et architectes que, par suite de la mise en grève des ouvriers, il leur est impossible momentanément de donner satisfaction à leurs ordres, et les prient de vouloir bien prendre en considération cette situation.

LE MANS

La grève des couvreurs

Des ouvriers couvreurs ont tenu une nouvelle réunion privée, lundi soir.

Ils ont décidé qu'il n'y aurait pas grève si les patrons consentaient à leur donner 50 centimes de l'heure.

Les patrons paraissent disposés à donner satisfaction à leurs ouvriers.

Un certain nombre d'ouvriers couvreurs ont repris le travail hier matin.

NANTES

L'assassin du colonel Zimmer

L'assassin du colonel Zimmer a été arrêté. Le coupable serait un employé de chemin de fer.

Le procureur de la République, le juge d'instruction et le greffier ont procédé à son arrestation, en présence du colonel Zimmer, qui croit reconnaître l'assassin.

Mais, Prudent, l'employé en question, proteste énergiquement, et aucun de ses chefs ni de ses camarades ne le croit coupable. D'ailleurs, le colonel est moins affirmatif qu'on ne l'a dit et on croit généralement que, dans un bref délai, Prudent sera mis en liberté.

Tentative d'assassinat

Un des deux gardes de M. Poinson, président du syndicat agricole des Deux-Sèvres, fermier de la chasse de la forêt domaniale de l'Hermitain, faisait dimanche à la nuit sa ronde habituelle, lorsqu'il aperçut derrière un gaillis un braconnier qui tendait des collets ; ce dernier se voyant surpris a tiré sur le garde deux coups de fusil et a pris la fuite avant d'avoir été reconnu.

La malheureuse victime de cet acte de sauvagerie a reçu les deux décharges dans les jambes. Son état est grave. On ne désespère cependant pas de la sauver.

Les recherches faites pour retrouver le coupable sont jusqu'ici restées sans résultat.

Le transport des engrais

Une excellente mesure vient d'être prise, d'un commun accord, par toutes les Compagnies de Chemins de fer, afin de favoriser et de répandre la consommation des engrais commerciaux pour la culture.

Il est substitué aux divers tarifs en vigueur, pour ce transport, un tarif spécial commun de petite vitesse applicable dès à présent.

Les matières fertilisantes et les produits chimiques utilisés par les cultivateurs sont au nombre de 38, répartis en trois catégories, dont chacune a fait l'objet d'un barème calculé pour des parcours de 300 à 1,500 kilomètres, et déposé dans les gares et bureaux de chemins de fer.

État Civil de Saumur

MARIAGES

Le 20 novembre. — Joseph-Auguste Maisonneuve, domestique, a épousé Joséphine-Augustine Brechelière, couturière, tous deux à Saumur.

FIDÉLITÉ EXEMPLAIRE

Nul savon n'est plus doux, de pâte plus laiteuse Que le Congo surfin, à la senteur fameuse ; Aussi pas un client de la maison Vaissier Qui, son savon fini, n'aille le remplacer.

F. Dactyle, au savonnier Victor Vaissier.

Extraordinaire

Lu dans un journal de la région : « Quelques instants après des passants apercevaient sur le quai le corps d'un cadavre étendu sur le dos que deux individus s'efforçaient de relever. »

Poilopate et son domestique.

- Pierre, quelle heure est-il ?
- Monsieur, la pendule est arrêtée.
- Va voir au cadran scolaire.
- Mais, il fait nuit.
- Prends une bougie, imbécile.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 18 Novembre 1894

Versements de 71 déposants (8 nouveaux), 24,047 fr.
Remboursements, 31,277 fr. 81
La Caisse paie 3 fr. 25 pour cent.

BOURSE DE PARIS

Du 20 Novembre 1894

3 0/0	101 80
3 0/0 amortissable	100 20
3 1/2	107 40

MARCHÉS

DOUÉ, 12 novembre

Froment, l'hectolitre, 12 à 12 50. — Seigle, 8 à 8 25. — Orge, 8 50 à 9 fr. — Avoine, 7 à 7 50. — Haricots, 28 à 30 fr. — Pommes de terre, 4 50 à 5 fr. — Bœuf, le kil., 1 70. — Veau, 2 fr. — Mouton, 2 20. — Porc, 2 fr. — Poulets, la couple, 3 50 à 4 50. — Canards, 3 50 à 5 fr. — Oies, la pièce, 5 50 à 6 50. — Dindes, 5 à 6 fr. — Pigeons, la couple, 4 75 à 2 25. — Œufs, la douzaine, 1 15 à 1 20. — Beurre, le 1/2 kil., 0,80 à 0,85. — Foin, les 100 kil., 5 fr. — Paille, 3 à 3 50.

CHINON, 15 novembre

Froment (l'hectolitre), 12 fr. — Seigle, 7 50. — Orge, 7 fr. — Avoine, 7 fr. — Pommes de terre, 5 50. — Haricots de Soissons, 27 fr. — Beurre, le kil., 1 80. — Œufs, la douzaine, 1 20. — Dindons, la pièce, 8 50. — Canards, 1 75. — Poulets, 1 75. — Oies, 3 fr. — Pigeons, 1 fr. — Foin, les 100 kil., 8 fr. — Sainfoin, 8 fr. — Trèfle, 8 fr. — Paille de from., 6 fr. — Bois à brûler, le stère, 12 fr. — Fagots, le cent, 70 fr. — Bœuf, le kil., 1 60. — Veau, 2 40. — Mouton, 2 fr. — Porc 1 60.

M. Léon FRESCO, Chirurgien-Dentiste,

N° 1, rue Beaupaire, Saumur.

Consultations du 1^{er} au 15 de chaque mois. Nouvelle application du plombage Bayard aux dents les plus cariées, garantissant la mastication indéfiniment.

Prix : 3 francs, soins compris
EXTRACTION DE DENTS GRATIS

Le Gérant, L. DELAUNAY.

ÉPICERIE CENTRALE

P. ANDRIEUX, 28 et 30, Rue S-Jean, Saumur.

Maison de confiance la plus importante de la région vendant à droits réduits. — Entrepôt direct

Produits Alimentaires Félix POTIN.

AVIS IMPORTANT.

La Maison ANDRIEUX, connue pour vendre Bon Marché, s'occupe exclusivement de la Vente directe aux consommateurs de tous les Produits Alimentaires, à des conditions de prix souvent inférieures à celles usitées dans le gros ou dans n'importe quelle maison similaire. — La Maison ANDRIEUX envoie à l'ouverture de chaque Saison ses Catalogues dans toute la ville et toute la région, donnant les prix les plus réduits, suivant le cours de tous les produits.

Les achats de Vins faits par la Maison à la dernière récolte lui permettent encore et pour longtemps de vendre le Vin des coteaux de Saumur ROUGE, 35 c. le litre. — BLANC, 40 c. — 26 pour 25. — Livraison à Domicile.

Etude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière.

VENTE

Aux enchères publiques

Le SAMEDI 24 novembre 1894, à midi, au Palais de Justice à Saumur.

1^o D'une MAISON, sise à Saumur, quartier du Chardonnet, derrière les écuries, et ses dépendances;

2^o D'une autre MAISON et dépendances, au même lieu.

Revenu annuel, 650 fr.

MISE A PRIX : 4,500 fr.

3^o D'une grande MAISON et dépendances, au même lieu.

Revenu annuel, 900 fr.

MISE A PRIX : 5,000 fr.

4^o De deux corps de BATIMENTS, au même lieu.

Revenu annuel, 1,700 fr.

MISE A PRIX : 8,000 fr.

5^o Une MAISON, dite Maison de la Reine de Sicile, et dépendances, sise quartier des Ponts.

Revenu annuel, 650 fr.

MISE A PRIX : 3,000 fr.

6^o Et de dix parcelles de TERRE et VIGNE, situées communes de Saumur, Distré et Saint-Hilaire-Saint-Florent (Maine-et-Loire).

Les maisons et parcelles de terrains ci-dessus, sur une mise à prix totale de 24,475 fr.

S'adresser, pour renseignements, à M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière.

A LOUER IMMÉDIATEMENT

Trois petits Logements

AVEC GRANDS JARDINS

Situés impasse du Chardonnet.

S'adresser à M. CHAMBOURDON.

A CÉDER

Magasin Couronnes, Bijouterie Articles religieux

Conditions avantageuses.

S'adresser à M. COCHET, 20, rue du Portail-Louis, Saumur.

AVIS

La Maison CHATAIN, 20, rue Saint-Nicolas, continue comme par le passé la vente des bois et charbons.

Les clients peuvent donc continuer à s'approvisionner à la maison; ils y trouveront toujours des marchandises de toutes sortes et de bonne qualité.

ON DEMANDE A ACHETER
Bon Portefeuille d'Assurances
Incendie — Vie.
S'adresser au bureau du journal.

AVIS

On recherche les héritiers et représentants de dame MARIE COUCHAUD, décédée femme RENÉ CAILLEAU, à Saint-Clement-des-Lévées, pour recueillir la succession de MARIE-LOUISE CAILLEAU, sa fille, décédée épouse de NICOLAS BOMPAS.

Se présenter à l'Etude de M^e DEGRETZ, notaire à Saint-Clement-des-Lévées.

Au Tigre Royal

Rue du Portail-Louis, 49, SAUMUR

DOUBLET-PERREAU

Spécialité de fourrures pour Hommes, Dames et Enfants. — Réparations et transformations en tous genres.

Naturalisation d'animaux.

M. L. NEPVEU, de retour en France après 25 ans de séjour aux îles Britanniques, se tient à la disposition des personnes désirant commencer ou continuer l'étude de la langue anglaise, soit pour le commerce, soit pour les examens. — Traduction de documents et lettres de commerce. — Post-Fouchard, Saumur.

VIN du D^r YVON

Tonique et Reconstituant

A la Coca du Pérou, à la Kola d'Afrique, au Biphosphate de chaux, prépare un vin d'Espagne.

Prix de la bouteille : 3 fr.

PHARMACIE NORMANDINE

G. DESCHAMPS
Rue Saint-Jean, SAUMUR.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT Fils

Chocolats à prix réduits		Thé C ^o Coloniale, la boîte	2 80
Menier, 1/2 kil.	1 60	— Le Délicieux, —	1 35
Planteur, —	1 60	— Mélange d'Amateurs, 50 et 90	
Potin n ^o 3, —	1 60	Biscuits recommandés	
C ^o Coloniale, —	2 20	Montbozon, la boîte	» 65
De santé, —	1 20	Madeleines-Champagne, id	1 30

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIERS

LIQUIDATION

Couronnes Funéraires, Bijouterie et Articles Religieux

25 0/0 de perte

COCHET, 20, rue du Portail-Louis, SAUMUR

ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beurepaire, SAUMUR

E. CHAUVEAU

Spécialité de Boîtes p^r Baptêmes

Boîtes marraines satins et peluches

Boîtes avec noms et initiales sur commandes en prévenant 2 jours à l'avance

Dragées fines pur sucre, le 1/2 kil. 1 fr. 20

Demandez le Catalogue et l'Album de la collection des Boîtes avec initiales.

CARTES DE VISITE

DE

L'Imprimerie Paul Godet

SAUMUR — Place du Marché-Noir — SAUMUR

78	Jacques de Courcelles
32	GOISLARD-HARDOUIN
65	Madeleine Claire Boisanger
37	FREDERIC DAVIGNON
70	Alexandre Severyna
19	M ^{re} & M ^{re} EMILE BLANDINIÈRE
58	Marcel Dehouve
34	MADAME LÉON DESTOURNELLES
33	Général E. Hotté

Choisir un numéro à gauche de la Carte et écrire très lisiblement les NOMS.

Modèles pris dans le Spécimen de l'imprimerie qui en contient un grand choix 1 fr. 50, 2 fr. & 2 fr. 50 suivant qualité de Carton.

Gravure sur pierre, 3 fr. et 3 fr. 50. — Gravure sur cuivre, 4 francs; avec Plaque fournie par le Client, 3 fr.

ENVELOPPES pour Cartes : 0,50 — 0,75 — 0,90

Saumur, imprimerie Paul Godet.

SAISON HIVER 1894-95

MAISON CREMIEUX

Tailleur, 27, rue d'Orléans, 27, Saumur

Seule Maison vraiment sérieuse pouvant bien faire pour 35 francs un COSTUME COMPLET drap Haute Nouveauté, livré en 24 heures.

EXPOSITION ET GRANDE MISE EN VENTE

27, RUE D'ORLÉANS, SAUMUR

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,
Maire de Saumur

1894

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.